

Solidaires



Branche INRA

**Conseil d'Administration de l'INRA
à Paris le 28 mars 2013**

Compte rendu de l'élu SUD

Beaucoup d'absents du côté des administrateurs extérieurs, tous les FNSEA-Jeunes agriculteurs étant pris par leur congrès à Troyes. Absente également, la représentante des consommateurs de la CLCV a donné, comme d'habitude, pouvoir à M. Houllier. Le nouveau directeur général scientifique, M. Le Gall, manque son premier CA, retenu par autre engagement pris de longue date.

Le PDG remercie chaleureusement le directeur général adjoint à l'administration de la recherche qui a été nommé Président du CIRAD le 21 mars par le conseil des ministres. Il assiste donc à son dernier CA. Plusieurs administrateurs saluent la qualité de son travail au service de l'INRA.

Procédure suivie par l'INRA pour la nomination de son nouveau DG-AR (Administration Recherche)

L'INRA a opté pour une procédure ouverte en rendant publique la vacance de poste et en recherchant des candidatures pour la fonction. Au 15 mars, 61 personnes avaient envoyé leurs CV et lettre de motivation. La direction générale (DG) a constitué un comité de sélection composé de trois membres : H. Douchin (ancien directeur général délégué aux ressources de l'INSERM), D. Dutartre (directeur adjoint de la coopérative agricole champenoise Vivescia et membre du CA de l'INRA) et A. Petit (DG adjoint de l'INRIA).

Le PDG décidera après sélection de trois candidats par le comité. Le prochain Conseil d'administration se tenant en juin, celui-ci sera consulté par courrier pour avis en mai (procédure écrite 22-26 avril). Comme pour les autres fois où il s'est agi de désigner nos dirigeants, SUD n'a pas pris part au vote.

Dans l'intervalle, Le DG Scientifique, M. Le Gall, assure l'intérim.

Actualités par le PDG

Internationales

Brésil : signature d'un contrat cadre (MoU) entre l'EMBRAPA (au statut proche d'un EPIC comme le CIRAD) et l'INRA lors de la visite le 11 mars de Mauricio Antônio Lopes (Président de l'Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária) et des coordinateurs du Labex Europe.

Pose de la première pierre du siège du GCRAI (fédération des centres de recherches internationaux) à Montpellier et le 4 mars signature d'une lettre d'intention de collaboration.

Pays-Bas : visite de F. Houllier au WUR (Wageningen University and Research) pour s'informer mutuellement sur les récents développements des systèmes de recherche en France, aux Pays-Bas et en Europe et identifier des stratégies pour de futures collaborations et des projets concrets.

Berlin : première rencontre à entre DG d'organismes allemands et français (Fraunhofer, Leibniz, Max Planck, Helmholtz, Universités, Académies, CNRS, CEA, INRA, INSERM, INRIA, CPU, Académies. Le secteur public représente 30% de la recherche en Allemagne, réparti en deux parts égales entre instituts (régionaux) et universités.

Accueil d'une délégation de BIOFORSK (Institut Norvégien de la recherche en Agronomie et Environnement).

Horizon 2020 : préparation du premier appel à propositions. 12 Focus areas – à haut potentiel d'innovation et de croissance – ont été sélectionnés pour le premier programme stratégique 2014-2015.

Nationales

La loi sur la décentralisation et la réforme de l'action publique : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « dans le cadre des orientations du plan national, [...] un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités de ses interventions ». L'INRA n'est pas concerné car il a un contrat d'objectif avec l'Etat.

La loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt : « L'agroécologie » et missions sur l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Signature de l'accord cadre INRA-CNRS (10 janvier). Il redéfinit le domaine d'application lié à l'émergence de nouvelles thématiques prioritaires. Il traite des questions de gestion de la propriété intellectuelle, du partage de définitions : UMR, UMS, USC, ERL

Audition de F. Houllier par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale (16 janvier).

Préparation des métaprogrammes EcoSerV (Services Ecosystémiques, agriculture et forêt) et GloFoodS (Etude des transitions pour la sécurité alimentaire mondiale).

Salon de l'agriculture : 6 conventions signées (MSA, ITAB, ANSES, charte INRA/ACTA/APCA, GIS AGENAE, IFPEN).

Le colloque PAC de l'INRA a été ouvert par Jacques Delors et clos par S. Le Foll.

Bientôt un colloque pour décliner aspect scientifique de l'agroécologie, en complément avec l'initiative de S. Le Foll.

Agenda 2013 de l'INRA : mise en œuvre de la charte de déontologie, charte du management revisitée (date de 2009, suite aux assises de la recherche, elle sera rediscutée en fin année au CA), politique INRA de transfert d'innovation et de partenariat, place des recherches participatives et citoyennes. Suite des visites des centres par la DG : Clermont-Ferrand, Poitou-Charentes, Jouy-en-Josas, Versailles

Résultats scientifiques récents des équipes INRA : une prise de sang pourrait suffire à révéler l'exposition à de très faibles doses de bisphénol A ; des plantes qui ont le sens de la rectitude ; les acteurs de la filière blé dur mobilisés sur un programme ambitieux de recherche et d'innovation ; un gène déterminant le sexe chez la truite.

Les recherches de l'INRA pour accompagner le développement de l'agriculture biologique (AB)

... des recherches dédiées et des recherches mobilisables - par H. Guyomard, DS agriculture de l'INRA

Le Directeur Scientifique agriculture présente un cadrage général (cf note de la DG d'octobre 2012, « l'INRA et l'agriculture biologique : des recherches pour et sur l'AB ») et quelques extraits de l'étude en cours suite à une commande du CAS (conseil d'analyse stratégique) du premier ministre, l'ex DATAR. Elle porte sur l'analyse des performances environnementales, sociales, techniques et économiques de l'agriculture biologique.

Le rendement baisse de 21% en agriculture biologique (AB) par rapport à l'agriculture conventionnelle (AC). Selon une étude, l'emploi par unité de surface en Europe est plus important en AC qu'en AB emploi (source farm survey 2007), mais ceci dépendrait des pays.

Le fractionnement des données entre les institutions AB en France ne facilite pas les travaux d'évaluation en cours.

En référence au « Produire autrement » du ministre S. Le Foll : tout ce qui concerne les recherches sur l'agriculture sans engrais chimiques et produits phytosanitaires et antibiotiques est mobilisable en AB.

Ce qui nous reste à faire à l'INRA ? Approfondir nos recherches, définir le qui fait quoi dans le monde de l'AB.

Identifier les recherches mobilisables : à l'exemple de la thématique vigne et vin.

S'en est suivie l'intervention de la représentante du Ministère de l'agriculture qui salue ce qui est déjà fait, mais attend encore plus de l'INRA, notamment une vision globale prospective car l'AB est aussi un prototype utile pour faire progresser toute l'agriculture. Suivie de celle du représentant du Ministère de l'Ecologie qui indique que les recherches en AB peuvent aussi servir à l'agriculture dite conventionnelle.

La CFDT a noté des oppositions militantes en interne INRA, entre « bios » et « antibios » et a rencontré une fédération de producteurs (FNAB) à propos des conditions de travail en AB.

Ensuite la CGT INRA a fait le procès de l'AB : baisse de rendement alors qu'il y a nécessité d'augmenter la production de 50% à l'horizon 2050 pour nourrir 9 milliard d'êtres humains sur la planète ; aliments bios qui ne sont pas de meilleure qualité nutritionnelle ; bio récupérée par les multinationales ; nourriture pour les plus fortunés alors que la CGT défend le pouvoir d'achat... Il n'y a pas de rupture avec l'agriculture conventionnelle car le bio business mondialisé tourne à fond. La CGT défend une agriculture raisonnable et raisonnée (lire leur message diffusé à tous les agents le 11 avril)

L'intervention de l'élus SUD :

« En tant que syndicalistes SUD nous nous interrogeons : Quel est l'objectif visé par l'INRA dans ce point d'information scientifique ? Faire un état des lieux objectif des recherches conduites par l'institut ? Ou bien présenter un beau panorama de recherches INRA où tout le monde il est beau car tout le monde il est bio ?

L'approche dédiée/mobilisable est très intéressante mais suppose la transparence et de jouer cartes sur table pour rétablir la confiance de la société sur une question très très sensible pour l'INRA.

Dans le document d'octobre 2012, le paragraphe sur les priorités d'action pour 2013 commence par : « L'effort de recherche de l'INRA pour l'agriculture biologique est ancien et important ». Alors que celle-ci a été un domaine orphelin de recherches jusqu'en 2000, notamment du fait d'absence d'investissement de l'institut. Le livre blanc de l'INRA en faisait un honnête constat¹.

Depuis les choses n'ont pas vraiment évolué à l'INRA : si des individus et quelques collectifs sont intéressés par l'AB, la direction générale n'a manifesté, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, que bien peu d'enthousiasme pour inspirer des ouvertures de crédits significatifs à l'ANR ou aux Investissements d'avenir. Comment ne pas souligner la disproportion entre le budget du programme INRA Agribio3 et celui des programmes retenus par les investissements d'avenir (comme Breedwheat, Amazing...) du grand emprunt ?

Certes, selon le 4 pages de février 2012, 258 agents sont impliqués mais pour combien d'Equivalents Temps Plein ? Combien de thèses en cours ? A quel niveau d'investissement humain fixe-t-on le seuil de crédibilité pour les recherches dédiées ?

La mise en avant de l'agroécologie aux contours bien vagues ne servira-t-elle pas d'alibi pour ne pas lancer un plan INRA AB 2017 ?

S'il s'agit seulement d'une opération de communication, elle risque de coûter cher à l'INRA en termes d'image. En effet sur le sujet l'INRA est sous surveillance : d'une part le livre de V. Tardieu (Vive l'agro-révolution française) démontre méthodiquement le sous investissement INRA. Fin 2011, la condamnation expéditive de l'agriculture biologique dans le livre de Mme Guillou n'est pas passée inaperçue au point qu'une organisation de producteurs, la FNAB demande régulièrement qu'une part bien identifiée du budget de la recherche agronomique aille spécifiquement à l'agriculture biologique.

Si l'agriculture biologique mérite évidemment, comme les autres modes de production, un regard critique, encore faut-il se donner les moyens de pouvoir l'exercer sur la base de données scientifiques en y investissant significativement.

Nous serions plus crédibles en revenant à ce qui devrait être le niveau d'intervention d'un institut public de recherche : choisir l'information oui de l'IN-FOR-MA-TION et non la communication. »

[nous n'aurons pas su ce que pensait la représentante des consommateurs CLCV, absente encore une fois...]

Éléments de la réponse du DS Agriculture

Difficulté de quantifier moyens de recherche : dans son livre V. Tardieu ne prend en compte QUE les budgets spécifiques AB. Effort consacré à l'AB en France est important. L'objectif est de clarifier : dans le total des moyens accordés à l'AB en Suisse il y a R&D : Recherche + Développement.

Nourrir la planète, 6 puis 9 milliards d'êtres humains, avec des circuits longs et courts... le devoir de la recherche publique est de traiter tous les aspects. Les bilans environnementaux sont meilleurs à l'hectare en AB mais il y a une baisse en kg produits par hectare ou pas animal ce qui annule les bénéfices.

Le DS considère que cette contribution de l'INRA n'est pas une opération de communication.

et de celle du PDG :

La dimension sociale est aussi prise en compte par INRA.

Il s'agit d'associer tous les membres de cet univers : formation par les écoles d'agronomie, instituts dont ITAB...

L'AB est un objectif de recherche important, parmi d'autres, pour l'INRA mais elle n'est pas une priorité d'ordre 1. En priorité, l'INRA a choisi la réduction des pesticides et la participation à la sécurité alimentaire mondiale. Il n'y a pas de mise en avant d'une agriculture plus qu'une autre même si l'AB peut contribuer à répondre aux grandes priorités retenues.

¹ Riba, G., Sylvander, B., Bellon, S., Gautronneau, Y., Savini, I. L'agriculture biologique et l'INRA : vers un programme de recherche, *INRA Mensuel* N°104, mars avril 2000, pp 1-25

Approbation du compte financier 2012 et du rapport de l'ordonnateur (délibération)

Vote unanime pour dont SUD (il s'agit de certifier le travail comptable)

Budget rectificatif ordinaire n°1 au budget 2013 de l'INRA (délibération)

SUD s'abstient (nous n'avons pas voté le budget 2013 donc nous ne nous prononçons pas sur ses modifications).

Approbation de la charte de déontologie de l'INRA (délibération) présentée par P.-H. Duée

Objectif : l'INRA se dote d'une charte en prenant acte de la place de la recherche aujourd'hui : la recherche change et la société s'interroge. Vers une recherche responsable devant une société qui l'observe.

Il s'agit de lutter contre les écarts à la déontologie professionnelle : manquement à la déontologie des fonctionnaires, non divulgation d'un lien d'intérêt scientifique ou financier, non respect souffrance animale... jusqu'aux cas extrêmes de plagiat, falsification des résultats.

... L'ambition est de faire progresser l'intelligence collective à l'INRA !

Intervention SUD :

« En l'absence de changements dans le projet présenté, nous reprenons ici notre expression en Comité Technique début février. Nous faisons par ailleurs remarquer qu'il s'est agi d'échanges mais pas d'avis au CT et au CS (« l'avis du CT a été recueilli le 5 février 2013 et celui du CS le 7 mars »).

Nous regrettons que le contenu de cette charte ne soit pas à la hauteur des enjeux auxquels est confronté notre organisme de recherche. En effet, cette charte mobilise des concepts flous sans préciser leurs modalités de mise en œuvre. La direction générale précise, de plus, que cette charte ne présentera jamais un caractère légal. Il est donc difficile de savoir à quoi elle servira, à part peut-être un outil de communication.

A travers cette charte, l'INRA promeut « l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance » des pratiques de recherche. Qu'est-ce qu'une recherche objective, impartiale et indépendante ? Le texte ne le précise pas. Il aurait bien du mal à le faire de façon convaincante, car une telle recherche n'existe pas ! Il nous semblerait plus fructueux de le reconnaître, et de réfléchir aux conditions qui favorisent la mise à l'épreuve par chacun de sa subjectivité, de sa partialité, et de sa vision du monde _nous en avons tous_ de réfléchir aux conditions qui encouragent la rigueur, et qui permettent de confronter les points de vue contradictoires dans le respect mutuel et la réflexion ...

L'accent mis sur « l'objectivité » et « l'impartialité » nous semble contreproductif voire dangereux, parce qu'il peut revenir à nier la pluralité des approches et des points de vue. Il existe un risque qu'une recherche scientifique soit considérée comme non objective, donc non déontologique, tout simplement parce qu'elle s'écarte trop d'une norme que tous ont adoptée et que personne ne questionne ... En ce sens, cet accent sur « l'objectivité » et « l'impartialité » peut même entrer en contradiction avec le souhait de protection des lanceurs d'alerte.

Les « déclarations de liens d'intérêt » ne suffisent pas à prévenir les conflits d'intérêt. Les « conflits d'intérêt » ne sont mentionnés qu'une fois dans cette charte, au sujet de l'expertise collective. La déclaration des liens d'intérêt (qui détaille essentiellement les financements reçus) est présentée comme un outil permettant de les prévenir.

Nous considérons que cette conception des conflits d'intérêt est trop étroite. Les conflits d'intérêt (qui ne se manifestent pas seulement dans l'activité d'expertise, mais également dans toute activité de recherche) sont, au sens large, tout conflit entre l'intérêt personnel et l'intérêt professionnel. Or dans le monde de la recherche, actuellement tout incite à une certaine forme de conformisme pour obtenir des financements, être dans un bon réseau, et ne pas être en tension avec sa hiérarchie. Le conflit d'intérêt est donc potentiellement présent partout et pour tous de manière latente, et ceci de plus en plus avec la part croissante des partenariats demandés avec le secteur privé. Concrètement, la charte ne propose rien pour lutter contre ces conflits d'intérêt.

La dynamique collective ne peut pas être juste un vœu pieux ! La charte affirme que la direction mettra en œuvre une politique soucieuse de l'environnement de travail, favorisant le développement des compétences personnelles et collectives, et que les responsables de collectif auront pour enjeu d'accroître les compétences des individus dans une dynamique collective. La direction de l'INRA compte-t-elle bouleverser pour cela les méthodes de management actuelles ? Elle ne le précise pas. Dans un contexte où montent la concurrence entre

chercheurs, l'individualisation des projets et la disparition progressive de la dimension collective, encouragées par toutes les réformes récentes dans la recherche publique, on ne comprend pas bien comment la direction compte mettre en œuvre les grands principes qu'elle énonce sur la dimension collective de la recherche.

En conclusion, nous demandons l'abandon de ce projet de charte de déontologie aux principes flous et non contraignants. Nous demandons qu'elle soit remplacée par une obligation pour les chercheurs de déclarer leurs compléments de salaire dans le cadre de consultances, d'expertises, de participations à des chaires avec des partenaires privés et leurs financements de recherche privés, pour une avancée concrète vers la transparence sur les conditions dans lesquelles les recherches sont menées dans notre institut.

Enfin, des budgets publics et des emplois de titulaires en nombre suffisant sont des conditions incontournables pour des orientations et choix de recherche au service de l'intérêt général.

SUD continuera, comme le demandent de nombreux collègues, à revendiquer fortement, en tous lieux et toutes circonstances, le droit à chacun de pouvoir exprimer son point de vue sur les recherches menées par le service public. »

Réponse de M. Houllier :

La charte n'est pas un code, elle fait synthèse entre les droits et devoirs qui s'imposent à nous dans le cadre du statut de la Fonction Publique, et des contraintes spécifiques de la recherche et de l'institut. Il s'agit de distinguer le domaine des principes et celui de la mise en œuvre.

Communiquer au sens noble : informer et instruire !

Il indique que les déclarations sur compléments salaires sont déjà obligatoires.

M.EDDI insiste sur le caractère exceptionnel de ce dossier et il ne comprend pas la position de SUD qui serait paradoxale, demandant plus de contraintes sans accepter aucun cadre commun.

L'élu SUD demande si cette charte évitera de retrouver des collègues INRA, du fait d'émoluments importants versés par quelque grande multinationale produisant une boisson gazeuse, dans la rubrique « conflits de canard » d'un journal satirique paraissant le mercredi !

Il n'obtiendra pas de réponse...

Au vote, un seul vote contre, celui de SUD, 2 abstentions (l'élu CGT et le représentant CGT des salariés de l'agroalimentaire)

Questions diverses

Délégation de pouvoir du Conseil au Président en matière de remise gracieuse et d'admission en non valeur (délibération)

Vote pour unanime [pas de raison de douter de l'honnêteté du PDG]

Renouvellement du GIP Centre de Recherches en Nutrition Humaine (CRNH) de Nantes et mise ne conformité de ses statuts avec la loi Warsmann (délibération)

Pour la direction, cette structure a tout pour évoluer vers un GIS, mais cela demande de voter son prolongement. SUD demande la mise à plat de ce type de dispositif potentiellement générateur de précarité, mise à plat est annoncée par le gouvernement et sans cesse repoussée.

Vote contre SUD, deux abstentions de la CGT, les autres pour.

Nomination de trois nouveaux membres du comité consultatif commun d'éthique INRA-CIRAD pour la recherche agronomique (délibération)

Point ajourné

Don de 10 000€ de la veuve d'un agent INRA défunt à son labo

Vote pour unanime pour

Prochain CA à Versailles le jeudi 20 juin